ACADÉMIE DE DIJON

la cgt

ÉDUC' ACTION

Face aux attaques de ce gouvernement, une seule solution, Public/Privé : UNITÉ !

En avril, ne coupe pas le fil … des luttes.

La vie de l'académie de Dijon

Après le 22 mars, le 3 avril s'est inscrit comme un moment majeur dans le paysage des mobilisations dans de très nombreux secteurs. Certains sont en lutte de longue date, depuis les premières atteintes véhémentes aux conquis sociaux par les ordonnances Macron. Mais aujourd'hui, le constat est implacable : ni les salarié-es, ni les privé-es d'emplois, ni les retraité-es ne sont épargné-es. Et ceux-celles qui ne le sont pas aujourd'hui, le seront demain qu'ils-elles soient du public ou du privé, comme le prouve la longue liste des mobilisations : Ehpad, la Santé, les Cheminots, Air France, Carrefour, Mines Energie, Eboueurs et Egoutiers, Education, Etudiants et Lycéens.

Tou-tes subissent la même loi, celle de la rentabilité au détriment de l'humain. Personne ne sera épargné si nous laissons faire. Ce qui a été gagné de haute lutte par les salarié-es après-guerre (et au prix de leur vie) ne peut être remis en cause pour la satisfaction de quelques capitalistes : inutile de nommer ceux-celles qui empochent les dividendes alors que le plus grand nombre n'arrive pas à joindre les deux bouts, ceux-celles qui veulent mettre à bas les Services publics pour privatiser et engranger encore plus de dividendes, ceux-celles qui commandent le tri social dès l'Ecole, ceux-celles qui tirent les ficelles pour mettre la formation professionnelle aux seules mains des entreprises.
La société qui se dessine est claire désormais : le Maillon Faible sera exclu du jeu….sauf si, uni-es, nous nous redressons et disons ensemble NON ! C'est possible parce que nous sommes humains. Et c'est cette part d'humanité qui peut nous rendre solidaires.
La CGT Educ'action appelle tous les personnels à participer activement aux mobilisations, où qu'elles soient, et de construire une convergence des luttes vers la journée d'action interprofessionnelle du 19 avril qui sera un temps fort pour être entendu du pouvoir.

Y. Soltani

La Vie de l'Académie CHALON PPDC
URSEN
CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr
n° CPPAP 1119-S-07066
Dir. Publ. : C. Cadot
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire *p1 : Edito - p2 : CP à 12 Nièvre - p3 : Educ. prioritaire Chalon – p4 : Infos bahuts/Bilan mouvement inter - p5 : CNU – p6 : témoignage d'élu CAPA – p7 : Elections professionnelles – p8 : Formation «Déconstruire l'idéologie des Compétences »*

N° 127
Avril 2018
Déposé le 6 avril 2018

CP à 12 dans la Nièvre : ou l'art de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Henri Queuille président du conseil pendant deux jours en 1950 a eu le temps de prononcer une phrase devenue célèbre qui présente bien la situation dans notre département : « **Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent** » Et la situation actuelle dans l'Education nous le rappelle car tout le monde se souvient que le président Macron avait affirmait qu'on ne fermerait plus de classe dans les campagnes. La Nièvre ne doit plus être un département rural…

Le primaire sera la priorité du ministère de l'Education nationale a affirmé M Blanquer. On peut aujourd'hui en douter sérieusement quand on sait que les postes offerts au concours de professeur-es des écoles vont baisser de 10 % en 2018. Qui alors fera la classe aux générations futures ? Des contractuel-les sous payé-es et non qualifié-es qu'on mettra dehors au moindre problème pour en prendre d'autres en leur faisant miroiter un CDI, voire un statut de fonctionnaire ?

Le ministre a également dit : « **on va créer des CP puis des CE1 à 12 élèves dans les REP+ et les REP** ». Quelle belle idée depuis le temps qu'on demande des effectifs moins importants. Chouette ! La CGT Educ'action pensait qu'on allait donc ouvrir des postes, former des professeur-es en plus etc….En effet, NON. On ouvre 7 postes…, que dis-je ! On déplace ces postes!

En effet, il est hors de question de créer, puisqu'on va fermer ici et on va ouvrir ailleurs. On déshabille donc Pierre pour habiller Paul. Et là, on voit que l'idée révolutionnaire de mettre moins d'élèves dans les classes devient le principal moyen de supprimer des classes dans la Nièvre. Car non seulement la dotation départementale nous impose de rendre 4 postes, mais en réalité ce sont 13 postes qui vont disparaître pour permettre le dédoublement des CP. De plus, en priorisant les classes de CP, on ignore complètement les autres niveaux qui vont se retrouver avec des effectifs en hausse.

L'illusion est ainsi parfaite. On a l'impression de s'occuper sérieusement de la question, mais en fait, comme il est hors de question de mettre plus de moyens cela devient une mauvaise idée. Nous nous attendons au pire pour nos classes rurales au moment du dédoublement des CE1.

7 postes destinés au dédoublement des CP seront profilés.

Faut-il un profil particulier pour enseigner en CP ? Faut-il une formation particulière ? Tout-e professeur-e des écoles doit pouvoir enseigner de la maternelle jusqu'au CM2. « Mais ils vont apprendre à travailler ensemble » nous dit-on. Enfin de la formation continue ! Mais pas pour tout le monde. Dommage pour les autres. Ils se perfectionneront devant leur ordinateur. Doit-on y voir une manière déguisée de créer une catégorie d'enseignant-es soit disant plus compétent-es avec accès direct à la classe exceptionnelle ? Les autres professeur-es, malheureusement, resteront sans perspective de mobilité puisque le mouvement des personnels sera amputé de ces postes à profil.

« **La politique n'est pas l'art de résoudre les problèmes mais de faire taire ceux qui les posent** »

A la CGT, nous posons les problèmes et rien ne nous fera taire car nous croyons en une Ecole humaine, égalitaire, de proximité pour la réussite de tous les élèves.

Nous luttons pour que soit pris en compte la réalité de la nécessité de service public d'Education dans notre département. Nous réclamons plus de moyens pour la réussite de tous les élèves. Nous demandons la reconnaissance et des moyens pour le bien-être des personnels enseignants et encadrants. Nous réclamons une véritable politique Educative ambitieuse dans tous nos territoires.

G. Chanat

L'éducation prioritaire en toute logique à Chalon sur Saône

Nous avons beaucoup entendu parler de l'éducation prioritaire ces derniers mois, soi-disant protégée et abondée en moyens pour le bien des élèves. Or à Chalon sur Saône, depuis plusieurs années, nous sommes bien loin du compte.

Certes deux groupes scolaires du quartier des Prés St Jean sont étiquetées « éducation prioritaire » et bénéficient donc des moyens afférents. Deux groupes scolaires seulement sur les quatre que compte ce quartier très populaire, avec une forte population non francophone. Les cartes devaient être rebattues l'année prochaine (rentrée 2019), lors de la refonte du réseau d'éducation prioritaire.

Il y a quelques semaines, les enseignant-es ont appris, presque entre deux portes, que le REP allait être refondu bien plus tôt que prévu, sans aucune concertation ou préparation : « Pauline-Kergomard » et « Saint-Exupéry » sortent de REP, « Maurice-Cortot » y entre, et « Anne-Franck » n'est toujours pas concernée. Argument : le collège de rattachement. Les deux écoles qui sortent du dispositif sont rattachées au collège de centre-ville suite à la fermeture du collège du quartier en 2011. Elles avaient jusqu'à présent bénéficié d'une dérogation eu égard au taux de chômage ou au revenu médian dans ce quartier. Il semble que cette dérogation soit arrivée à son terme, ou alors tout le quartier a gagné à la loterie ! Et encore, grand seigneur, le DASEN ne ferme pas de classe à « St Exupéry » comme cela avait été évoqué. Enfin, il ne ferme pas.....encore.
L'école « Anne Franck », dont les élèves viennent pourtant des tours voisines, n'a jamais intégré le dispositif.
L'école « Maurice Cortot » est, elle, rattachée au collège « Jean Vilar » classé REP. Voilà pourquoi elle intègre enfin le dispositif. **Que de logique dans tout ça !!**

Une intersyndicale (CGT Educ'Action, SNUipp-FSU, UNSA et SNUDI-FO) s'est organisée pour venir en soutien aux enseignant-es et obtenir des explications du rectorat. Lors de l'audience du 23 avril prochain, nous comptons bien demander de sortir de cette « politique de la ville » qui fausse la situation réelle, et d'intégrer les quatre groupes scolaires dans le réseau d'Éducation Prioritaire, quel que soit le collège de rattachement. Syndicats, enseignant-es et parents se réunissent régulièrement en attendant l'audience pour faire le point et organiser la résistance, chacun à son niveau : mobilisation des parents de « Anne-Franck » le 12 mars, conférence de presse intersyndicale, courrier au ministre, déclaration au CDEN, et pour terminer, blocage des écoles si nécessaire.

Il ne s'agit pas seulement de primes aux personnels, il s'agit de conditions d'apprentissage des enfants dont les familles sont parfois en grande précarité, où parfois le français n'est pas la langue quotidienne. Il s'agit d'élèves qui peuvent être scolarisés dès 2 ans, comme c'est le cas à l'école « Pauline-Kergomard » et « St-Exupéry ». Même si elles sont en grande précarité et/ou non francophones, les familles sont prêtes à défendre les conditions d'apprentissage de leurs enfants. Et la CGT Educ'Action, au sein de l'intersyndicale, va défendre l'école émancipatrice en laquelle nous croyons.

A.Clabaut et S. Gaudillère

INFOS BAHUTS

Hippo'luttes encore et encore…

Les préparations de rentrée se suivent et se ressemblent au Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon. Quand ce n'est pas la Voie Générale, c'est la Voie Technologique (deux audiences au rectorat avaient été nécessaires en 2016 pour obtenir les moyens nécessaires à un enseignement de qualité) ; quand ce n'est ni la Voie Générale ni la Voie technologique c'est la Voie Professionnelle (audiences au rectorat, à la région, rassemblement, pétitions contre la suppression d'une demi-section de BAC PRO Métiers de L'Electricité et de ses Environnements Connectés en 2017)… alors quand la Dotation Horaire Globale leur a été communiquée, les personnels ont très vite compris qu'ils allaient de nouveau devoir se mobiliser.

Moins 183h… Non vous ne rêvez pas ! C'est bien la dotation attribuée par les services du rectorat pour préparer la rentrée 2018. Les personnels ont saisi le droit qu'ils ont de participer à une Heure d'Information Syndicale et ont décidé très largement d'une première journée de grève le 29 janvier 2018. Après une semaine de préparation active : *demande d'audience,* informations aux parents*, appel aux témoignages d'anciens élèves, préparation de banderoles, tracts d'information, communiqué de presse*… le jour J est arrivé, avec près de 60% de grévistes, un piquet de grève le matin et un rassemblement devant le rectorat. Quelques jours après, une délégation était reçue au rectorat avec la ferme intention de mettre les autorités académiques devant leurs responsabilités aussi bien en ce qui concerne le respect de la carte scolaire, qu'en ce qui concerne l'égalité des chances et les conditions de travail des personnels ou encore le respect des grilles horaires, notamment pour les BTS du lycée.

Comme à son habitude, la secrétaire générale du Rectorat s'est retranchée derrière la nécessité de *rendre* des postes, la baisse démographique, le fait que « Hippolyte était déjà trop bien doté » …
Les personnels, conscients que seule la lutte paie, se sont déjà réunis depuis et ont décidé de rester mobilisés que ce soit dans le cadre d'actions ponctuelles ou dans le cadre d'actions plus larges à l'échelle du département ou de l'académie dans le courant du mois de mars.

Julien pour la Section CGT Educ'action du lycée Hippolyte Fontaine

Bilan mouvement inter académique :

Le mouvement inter-académique de cette année vient de s'achever. Le taux de satisfaction des demandes de mutation ainsi que les chiffres des demandes varient peu par rapport à ceux des années précédentes (un peu moins de 29000 participants, un peu plus de 42% de taux de satisfaction des demandes – chiffres du ministère). Pour l'année prochaine, le ministère a annoncé que les groupes de travail concernant les BTS et les DDF (ex-chefs des travaux), se tiendront de manière unique pour tous les corps et non plus agrégés/certifiés d'un côté et PLP d'un autre. C'est une amélioration, demandée par la plus part des organisations syndicales (dont la CGT) depuis des années, il y aura une simplification et un gain d'efficacité, ce n'est cependant pas cela qui changera fondamentalement le mouvement…

Il y a une réelle disparité du taux de satisfaction des demandes de mutation en fonction des corps et des disciplines. Les PE et PLP sont, une fois de plus, parmi les moins bien lotis de cette campagne de mutation, avec un taux de satisfaction d'environ 33% des demandes (25% sur le premier vœu). Les difficultés à obtenir une mutation sont encore plus prononcées sur certaines disciplines du champ professionnel comme la construction mécanique ou l'électrotechnique où là le taux de satisfaction est presque de moitié sur le premier vœu. ***Ce faible taux de satisfaction est la conséquence des politiques publiques.*** C'est la conséquence d'une répartition des agents sur le territoire qui tient souvent de la gestion de la pénurie : on limite les capacités d'accueil de certaines académies pour ne pas en "déshabiller" d'autres ou pour uniformiser, le plus possible, le ratio titulaires/contractuels dans les académies! C'est une posture qui ne tient pas compte des conséquences humaines et qui, souvent, est inefficace : les collègues victimes de ce principe ne rejoignent pas toujours leur affectation !

Dernière balise avant mutation

Ainsi, *en maintenant un nombre de contractuels conséquent, en limitant le nombre de postes ouverts au mouvement et en favorisant le recours aux heures supplémentaires, le Ministère diminue les possibilités de mutation*. La CGT continue de revendiquer la titularisation de tous les contractuels ainsi que de meilleures conditions salariales.

Les réformes structurelles à venir telles qu'on nous les annonce (réforme du lycée et de la voie professionnelle…) ne vont pas améliorer le droit à mutation, elles entraineront suppressions de poste, augmentation de la précarité… Il nous faut donc être combatif pour imposer l'École telle que nous la concevons.

L'essentiel des satisfactions de vœu de mutation le sont au titre des priorités légales (rapprochement de conjoint, situation de travailleur-se handicapé-e, exercice en éducation prioritaire), de fait les collègues qui n'entrent pas dans ce cadre ont très peu de chance de voir leur demande de mutation satisfaite. Le ministère a annoncé une concertation pour modifier le barème de mutation de l'année prochaine afin de valoriser davantage les années d'ancienneté de poste. Cela risque de se faire au détriment des bonifications au titre des priorités légales. La CGT participera à cette concertation. Nous serons attentifs et constructifs pour que les possibilités de mutation soient améliorées. Mais si cela consiste à déshabiller Pauline pour habiller Pierrette, le droit à la mutation de gagnera rien ! *Ce qui fait le mouvement ce n'est pas le barème mais les capacités d'accueil pour la mutation inter ou les postes ouverts pour la mutation intra*.

Enfin pour celles-ceux qui ont obtenu une mutation au mouvement inter ou qui souhaitent-doivent participer au mouvement intra, la CGT Éduc'Action est là pour les aider. N'hésitez pas à nous demander conseils et à nous confier votre dossier de suivi de mutation.

J.F. Petit, élu CAPN

Conseil National de l'Union
28 au 30 mars 2018

L'ordre du jour essentiel de ce CNU était bien sûr la préparation des élections professionnelles de décembre prochain. Et il avait ceci de particulier que nous avons (enfin !) respecté nos décisions de congrès, à savoir inviter les responsables des pôles élu-es des académies. L'académie de Dijon n'a pas été en reste puisque la délégation a compté ses élus paritaires : David et Julien pour les PLP, Cyrille pour les certifié-es et Jean-François, élu national. Pour ces camarades particulièrement, l'objectif était de faire un point de la mandature qui se termine, et de préparer la prochaine. Pour celle qui se termine, la mise en place du PPCR a bien sûr chamboulé l'organisation des commissions paritaires, et demandé un énorme travail à nos élu-es pour intégrer les textes et les nouvelles règles. Et les récents groupes de travail concernant la classe exceptionnelle ont montré partout en France à quel point l'accès à ce nouveau grade est inégalitaire.

Pour la mandature à venir, bien sûr elle tient au travail de toute l'organisation, puisque si nous n'obtenons pas un siège au Comité Technique Ministériel, nous ne serons pas représentatifs et perdrons la majorité de nos droits syndicaux. En plus de ne plus pouvoir représenter et défendre nos collègues dans les CAPA ou CAPD, nous ne pourrons plus non plus organiser d'Heures d'Information Syndicale. Ce sera donc bien le travail de fourmi de chacun-e d'entre nous qui permettra à nos élu-es de continuer leur travail.

Et pour nous aider dans la campagne, le CNU a aussi été l'occasion de présenter le matériel de communication : tracts, affiches, vidéos, la CGT Educ'Action va essayer de coller au plus près des besoins pour que chacun-e de nos collègues ait connaissance de nos revendications et notre projet d'école. Nous aurons alors tou-tes la responsabilité de diffuser l'information que ce soit par l'affichage, par la distribution dans les casiers ou le partage sur les réseaux sociaux.

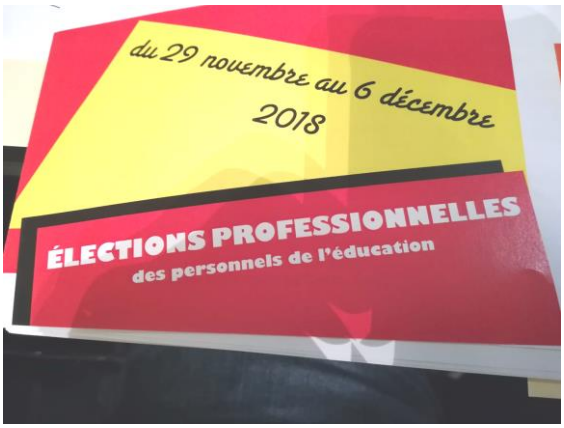

Etre élu paritaire, qu'est-ce que c'est ?

Témoignage de Cyrille Bernizet, élu suppléant chez les certifié-es dans l'académie de Dijon, en cette fin de première mandature.

Lorsque les camarades de la CGT Educ'Action m'ont demandé il y a 4 ans d'être candidat sur les listes des élections professionnelles, j'ai d'abord été très flatté de la confiance qu'ils me témoignaient ainsi, mais j'étais également un peu inquiet des responsabilités qui allaient m'incomber. Par contre, je savais que je n'allais pas être seul dans l'aventure et que j'allais être encadré par des camarades expérimentés et efficaces.

Quelques mois plus tard, nous obtenions un siège en Commission Paritaire Académique et étant second sur la liste, je devenais suppléant. J'étais à la fois un peu déçu que nous ne fassions pas un meilleur score, et un peu rassuré, car mon rôle de suppléant n'allait pas m'exposer directement en première ligne. Nous avons pourtant décidé que j'accompagnerais Philippe, le titulaire, le plus souvent possible, afin d'assurer une réelle continuité et de nous partager les tâches.

J'ai alors découvert mes premières instances paritaires, les autres organisations syndicales, les représentant-es de l'administration, et le travail de représentant des personnels.

La première année de mandat, chaque commission était l'occasion de découvrir de nouvelles procédures, de nouveaux signes, de nouvelles règles… pas facile de prendre du recul. J'avais l'impression de courir après un train. Je commençais à peine à comprendre les mécanismes de la promotion d'échelon, que venait déjà le Groupe de Travail du mouvement inter-académique, puis la CAPA de la promotion de grade à la Hors Classe… Heureusement que mon titulaire était là pour m'éclairer et m'expliquer les ficelles. Après 4 ans de mandat, je me sens pleinement opérationnel dans mon rôle d'élu.

Nous n'avons peut-être pas les moyens humains pour rentrer dans la finesse de la mécanique de toutes les procédures, mais cela nous évite d'entrer dans une démarche purement technique pour **conserver une vue plus globale, plus cohérente. Nous pouvons donc intervenir sur un plan plus politique, rappeler nos revendications et notre vision de l'école, plutôt que nous perdre dans une cogestion contraire à nos principes.**

J'ai toujours apprécié l'expertise des élu-es CGT Éduc'Action et je crois être sur la bonne voie… mais le mandat touche à sa fin. Ainsi, je présente à nouveau ma candidature aux élections professionnelles. Non seulement j'espère être élu, mais **je souhaite que nous soyons nombreux-ses, pour faire vivre la position de la CGT Éduc'Action dans les instances.**

Et puis il faudra que je passe, moi aussi, le relais à d'autres…

Les élections professionnelles 2018

Janvier 2018	Juin 2018	Septembre 2018	Début Octobre 2018	Octobre Novembre 2018	6 Déc. 2018

Campagne électorale CGT Educ'Action toute l'année 2018 par une présence sur le terrain

Occupation du terrain avec tout notre travail revendicatif- Recherche de candidats	Bilan construc-tion listes CGT	Vacances scolaires	Finalisation des listes CGT	Dépôt des listes CGT	Temps fort de la campagne	Semaine de vote électroni que

L'implication des syndiqué-e-s dans chaque étape de la campagne, que puis-je faire à mon niveau ?

- **Mettre à disposition sa candidature pour les listes de la CGT Educ'Action**
- **Recherche des candidatures pour les listes en déficience de syndiqué-e-s**
- **Distribution dans son établissement des 4 pages, 8 pages, Tracts, Communiqué**
- **Affichage du matériel et des communiqués de presse**
- **Suivre des formations syndicales pour être au fait de ses droits et des revendications**
- **Animer des Heures d'Information Syndicale**
- **Afficher et parler des lettres électroniques de la CGT Educ'Action aux collègues**
- **Partager les vidéos sur les différents réseaux sociaux**
- **Visiter un établissement voisin du sien, ou l'école de sa commune**

Stage de formation syndicale

Déconstruire l'idéologie des compétences

Analyser la vision actuelle des « compétences » et sa dimension aliénante

Depuis des années déjà, la logique des «compétences» se développe dans l'Education Nationale. Ces compétences, telles qu'elles sont mises en place, sont directement dérivées d'une logique managériale développée dans les entreprises depuis les années 80. Il s'agit donc dans un premier temps de montrer comment ces compétences sont facteur d'aliénation et d'individualisation dans le monde professionnel comme à l'Ecole et de déconstruire ce concept pour mieux l'affronter.

Trouver les moyens de contrecarrer la logique du socle commun à l'Ecole

Socle commun de connaissances et de compétences, livret de compétences, Livret scolaire unique (LSU)… Quelles difficultés pour les élèves et les personnels ?... Mais surtout comment construire une alternative à cette logique et ses dispositifs ?

Qui cela concerne-t-il ?

Dans le 1er degré et au collège, vous y êtes déjà confronté-es. Mais cette formation s'adresse à tou-tes les enseignant-es, notamment de lycée (général, technologique ou professionnel) car le ministère prévoit d'étendre le LSU au lycée ! Alors armons-nous !

A Chalon sur Saône, le jeudi 7 juin 2018

Pour participer à cette formation, il faut :

- S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action : dijon@cgteduc.fr
- En faire la demande à votre chef d'établissement avant le 7 mai 2018

Vous trouverez le modèle de lettre pour faire la demande sur notre site internet : cgteducdijon.org onglet « Stages et formations ».

Cette journée est ouverte à tou-tes les syndiqué-es et personnels de l'Education Nationale intéressé-es.

URSEN-CGT Educ'Action
2 rue du Parc
71 100 Chalon/ Saône
Tel : 03 85 46 09 07 –
dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21
Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 Dijon
Tel : 03 80 37 14 08
Fax : 03 80 66 52 31
e-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58 000 Nevers
Tel : 03 86 50 67 85
e-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71
2 rue du Parc
71 100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 46 09 07
e-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89
47 avenue Gambetta
89300 JOIGNY.
Tel : 03 86 62 33 24
e-mail : 89@cgteduc.fr

NOTRE SITE
cgteducdijon.org

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer ☐ prendre contact ☐

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code Postal ..... Commune .....

Discipline ..... Grade ou corps ..... Echelon .....

Etablissement.....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....